VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

W. W. Carre Company Limited vs Interstatal Car Company.

No 92.895—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Teasser, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 12 JUILLET 1910

A midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendant, situé dans la ville de Bath, No 2 sur le Chemin de la Métairie, en la paroisse de Jefferson, dans l'Etat de Louisiane, désigné par la lettre D et situé dans sur le côté sud du Chemin de la Métairie, borné sur le côté nord par le dit chemin, sur l'est par une portion de terre marquée C, sur le côté sud par un chemin public de quatre pieds en largeur sur l'est par la portion de terre ci-après décrite marquée E et ayant les mesures suivantes, à savoir: Sur la ligne de l'ouest environ trois mille neuf cent soixante-seize pieds neuf pouces sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille sept cent quatre-vingt quatre pieds, neuf pouces et sept lignes; sur les lignes nord et sud, chacune d'elles deux cent dix neuf pieds, deux pouces et sept lignes à angle droit avec lesdites lignes est et ouest.

2. Un autre morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans la même ville et paroisse et contigu à ladite propriété ci-dessus décrite, étant désigné par la lettre E et borné sur le nord par le Chemin de la Métairie, sur le sud par ledit chemin public de cinquante pieds de largeur, sur l'ouest par le morceau ci-dessus décrit marqué D et mesurant sur ladite ligne de l'ouest environ trois mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces, sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille cinq cent vingt-trois pieds cinq pouces; et sur la ligne du nord chacun deux cent dix neuf pieds deux pouces et sept lignes à angle droit aux dites lignes est et ouest.

Le tout d'après un plan de E. H. Springbett, daté du 12 avril 1839, et déposé en l'étude de J. F. Marks, ancien notaire, le 28me jour de mai 1829.

Ladite propriété ci-dessus décrite, étant située en la Paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane.

Etant la même propriété laquelle était acquise par ladite Intermittent Car Company par achat de la New Orleans Terminal Company par un acte de vente pardevant Abraham Goldberg, notaire, le 26 février 1909, dûment enregistré en la paroisse de Jefferson, en le livre des transferts 28, folio 246.

Et lequel dit acte d'achat les lignes suivantes sont vues:

1. Que, il sera réservé de ladite vente les droits existant de la New Orleans Terminal Company au travers de la dite propriété, cent pieds de largeur, étant cinquante pieds sur chaque côté de la ligne du centre de la voie de ladite compagnie comme elle est maintenant construite, ledit droit de passage entrant dans ladite propriété au coin Nord-Est du lot E et traversant les lots E et D, diagonalement à la ligne du lot C.

2. Qu'aucun droit de passage n'existera jamais ou ne traversera jamais les droits de passage tels qui est réservés de ladite vente en faveur de la majorité des portions des propriétés vendues et divisées en deux parties par lesdits droits de passage.

3. Que ladite "Terminal Company" aura le droit en tout temps de construire et maintenir chemins et avantages sans parties ou ouverturen le long de la borne du nord de son droits réservés de passage au Chemin de la Métairie à la ligne du lot C.

Les propriétés foncières et machines, attachées à cela devant être vendues en bloc, le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jefferson C. Wendt, notaire aux frais de l'acquéreur.

Textaria Bank and Trust Company, requérante.

MM. Dart, Kernan et Dart, avocats.

11 juin—11 14 19 26—juil 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés désirables pour commerces et résidence

A. C. Jacobs et al. vs Mme A. G. Jacobs et als.

No 89,165—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 12 juillet 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 28 mars 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, le jugement rendu le 24 juin 1909 et signé le 30 juin 1909, par le juge ainsi nommé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain terrain situé dans le 8ième District de cette ville, carré d'ici 852, borné par les rues Fourcher, Delachaise, S. Frank in et S. Liberté, mesurant 120 pieds, 6 pouces 5 lignes de façade rue Delachaise, sur 50 pieds, 7 pouces 1 ligne rue Fourcher, 129 pieds, 8 pouces de profondeur sur la ligne du côté du terrain No 4 et 127 pieds, 2 pouces, 7 lignes de profondeur sur la ligne du côté du terrain No 6.

2. Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1618 et 1620 rue Dryades, et comprenant deux magasins à deux étages dans le Premier District de cette ville carré borné par les rues Dryad à Barone Enterpe et Terpsichore, désignés par les lettres E et F sur un plan de John F. Breen, voyer, annexé à un acte passé pardevant J. Fahey, notaire, le 10 mars 1877, d'après lequel les dits terrains mesurent chacun 19 pieds 2 pouces 8 1/2 lignes de face rue Dryades sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée de 5 pieds de largeur à l'arrière et servant sur la rue Enterpe.

Chaque magasin est loué $100 par mois jusqu'au 30 septembre 1910, au placement de valeur et certain d'augmenter de prix.

3. Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les No 1409 et 1410, 1414 et 1416 rue Magazin et comprenant deux maisons doubles à deux étages ayant de chaque côté 8 chambres, etc., dans le Premier District, carré borné par les rues Magazin, Constance, Robin et Terpsichore désignés par les Nos 3, 4 et 5 sur un plan de P. C. Boudousquié, arpenteur, daté du 5 avril 1867; lesdits terrains se touchent et mesurent chacun, plus ou moins, mesure américaine, 28 pieds 9 pouces 2 lignes de façade rue Magazin, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

La vente sur titre au bail et aux loyers que rendent les immeubles. Chaque maison doit être vendue séparément, selon le plan de la Bourse des Propriétés Foncières.

4. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1600 rue Carondelet, et se composant d'une maison de résidence à deux étages, ayant un corrier et environ 10 chambres, dans le Premier District, dans le carré borné par les rues Terpsichore, Enterpe, Carondelet et Prytanée, désignés par les Nos 3, 4 et 5 sur un plan de P. C. Boudousquié, arpenteur, daté du 5 avril 1867; lesdits terrains se touchent et mesurent chacun, plus ou moins, mesure américaine, 28 pieds 9 pouces 2 lignes de façade rue Magazin, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

La vente sur titre au bail et aux loyers que rendent les immeubles. Chaque maison doit être vendue séparément, selon le plan de la Bourse des Propriétés Foncières.

4. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1600 rue Carondelet, et se composant d'une maison de résidence à deux étages, ayant un corrier et environ 10 chambres, dans le Premier District, dans le carré borné par les rues Magazin, Constance, Robin et Terpsichore désignés par les Nos 3, 4 et 5 sur un plan de P. C. Boudousquié, arpenteur, daté du 5 avril 1867; lesdits terrains se touchent et mesurent chacun, plus ou moins, mesure américaine, 28 pieds 9 pouces 2 lignes de façade rue Magazin, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

Ladite dernière maison est louée $100 par mois jusqu'au 30 septembre 1910, au placement de valeur et certain d'augmenter de prix.

Conditions—Comptant: 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jefferson C. Wendt, notaire aux frais de l'acquéreur.

Textaria Bank and Trust Company, requérante.

MM. Dart, Kernan et Dart, avocats.

11 juin—11 14 19 26—juil 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés du Quatrième District

COTTAGE SIMPLE

Avec Deux Etages dans le Fond

No 1653 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James

RESIDENCE SIMPLE

A Deux Etages

No 1661 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James.

COTTAGE SIMPLE

No 2111 rue Annonciation

Entre les rues Jackson et Joséphine.

COTTAGE DOUBLE

Nos 2117-19 rue Annonciation

Entre l'avenue Jackson et la rue Joséphine.

JEUDI, le 7 Juillet 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Catherine Bergin, Veuve de Charles Petit.

No 81,264 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "E".

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur — Bureau 806 rue Perdido. JEUDI, le 7 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 12 mai 1910 et signé en Cour ouverte le 18 mai 1910, et par ordre supplémentaire issu daté et signé le 1er juin 1910 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre dans l'Ilet No 86 de cette ville, borné par les rues Religieuse, St. James, St. Thomas et Market, marqués M et N sur un devis d'arpentage par C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, daté du 24 mai 1910, d'après lequel ledits lots sont contigus et le lot M mesure trente deux pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Religieuse sur cent vingt sept pieds, six pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et ledit lot N mesure trente et un pieds six pouces de face à la rue Religieuse sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot M consistent en une résidence simple à deux étages retirée du trotteur; en bois et couverte en ardoises, contenant environ 8 chambres, etc., dans le fond il y a une bâtisse à deux étages, contenant 4 chambres. Dans la cour il y a hangar, citerne, etc., et portant le numéro municipal 1661 rue Religieuse.

Les améliorations sur le lot N consistent en un cottage simple retiré du trotteur ayant deux étages dans le fond et contenant 5 chambres. Dans la cour, il y a citerne, hangar, chemins pour voitures, etc., et portant le numéro municipal 1663 rue Religieuse.

2° Deux certains lots de terre dans l'Ilet No 101 de cette ville, borné par la rue Annonciation, l'avenue Jackson, les rues Laurel et Joséphine, désignés comme lots E et S sur un devis de C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, daté du 24 mai 1910, d'après lequel le lot E mesure trente deux pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles; et ledit lot S mesure trente et un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ladite deux lots E et S sont contigus.

Les améliorations sur le lot E consistent en un cottage double retiré de la banquette, ayant cuisine sur le devant et contenant de chaque côté 6 chambres, bureau, citerne, etc., et portant les numéros municipaux 2117-2119 rue Annonciation.

Les améliorations sur le lot S consistent en un cottage simple, avec chemin pour voiture, et contient 5 chambres, dans la cour il y a hangar, citerne, etc., et porte le numéro municipal 2111 rue Annonciation.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le balance, s'il y en a, remboursée par deux billets de lettres de vendre portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payables respectivement en un et deux ans après date, avec toutes les chances usuelles de sécurité et d'hypothèque, plus pour couvrir le prix d'achat devant être déposé à la leur de l'adjudication et ne doit pas porter d'intérêt.

L'acquéreur ou les acquéreurs devant payer les taxes de 1910.

Les actes de vente pardevant Maître Rosen, notaire, aux frais des acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

Frank McGlein, F. F. Tebeler, Arthur Landry, Jno P. Sullivan, avocats.

5 juin—5 12 19 26—juil 4 5 6 7

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE.

Clara Frenta vs Ida Maetra George Oehling et Oehling et al.

Cottage double Nos 1033-35 rue Port.

A l'encan, Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 4 août 1910.

VENTE PAR WILLARD & EISEMAN — En vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, signé le 27me jour de juin 1910 et adressé à Mayer Rieman, encanteur, nous offrirons en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI, le 4 août à midi, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le District Downey, Faubourg Washington, de cette ville, désigné par le No 27 de l'Ilet No 11, compris entre la Promenade Bonne Enfants (maintenant rue Ste-Claude) les rues Port, St. Ferdinand et Amour (maintenant Prilé, voyer, le 21me jour de novembre 1844 et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesure, en mesure américaine, vingt-huit (28) pieds de face à la rue Port sur cent trente-un (131) pieds, six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double Nos 1033-35 rue Port.

Conditions — Comptant, au dernier et plus haut enchérisseur l'acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Arthur J. Peters, notaire. L'acquéreur devant payer pour tous les cotisations et les taxes pour l'année courante, pour l'Etat de la ville. L'acquéreur devant déposer dix pour cent (10 0/0) comptant au moment de la vente chez

WILLARD & EISEMAN, Encanteurs, 628 rue Gravier.

E. W. Richey, avocat.

3 juil—3 10 17 24 31—août 4

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Augusta Hartsell, Epouse de Joshua Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 90,001 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elles en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Hartsell, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — A. Onffa Levy, avocat.

29 juin 29—juil 3 5

VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

Joli Cottage Simple

4516 rue St-Claude, entre les rues Kentucky et Mathilda.

Succession de Magdelina Bruning, épouse de Carl F. Kuppler.

No 93 776 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division D.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur — Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 28 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 21 juin 1910, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations, situé dans le Troisième District, dans l'Ilet borné par l'avenue St Claude, les rues Kentucky, Mathilda et Nord Rempart, désigné comme lot No 9 mesurant 31 pieds de face à la rue St Claude sur une profondeur entre lignes parallèles de 198 pieds 2 pouces et 7 lignes.

Acquis par Carl F. Kuppler pendant son mariage avec Magdalena Bruner par achat de la Suburban Building and Loan Assn par acte pardevant H. L. Loomis Jr, notaire le 5 février 1909, enregistré dans le livre des transferts 240 folio 689.

Les améliorations qui s'y trouvent consistent d'un cottage simple neuf en bois couvert en ardoises, retiré du trottoir contenant 5 chambres, galerie, citerne, hangar etc. Double ligne de chaux devant la porte et portant le numéro municipal 4516 avenue St Claude.

Conditions — Comptant; l'acquéreur doit assumer le paiement de toutes les taxes dues pour l'année 1910, et de payer pour tous les certificats nécessaires et pour l'acte de vente pardevant H. L. Loomis, Jr, avocat.

Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication et de vant être sans intérêt.

Zengel, Thomas & Sathon, avocats.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

26 juin—26—juil 3 10 17 24 26 26 27 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

JOLI COTTAGE SIMPLE

No 2527 RUE PRIEUR

Deux Terrains pour Bâtir, Contigus

Entre la Promenade Franklin et la Rue Painters.

Vis-à-vis du Marché maintenant en Voie de Construction.

JEUDI, 14 JUILLET 1910, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de John Henry Vable.

No 96,349—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, 14 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé de 8 juin 1910, par l'Hon. E. K. Skinner juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Nord Prieur, Painters, Promenade Franklin et la rue Nord Johnson, désigné comme lot No six, commençant 89 pieds 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un petit cottage simple, couvert en ardoises ayant chemin pour voiture et contenant galerie sur le devant, 2 chambres à coucher, cuisine, etc., dans la cour il y a hangar, écurie, citerne, etc., et portant le numéro municipal 2527 rue N. Prieur.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même ilet et district que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 4, commençant 89 pieds 11 pouces et 3 lignes de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 5, commençant 119 pieds 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters, la même distance de la Promenade Franklin et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur une profondeur entre lignes parallèles de 140 pieds.

Les améliorations ci-dessus consistant en un hangar contenant une forge etc.

Termes: Les propriétés ci-dessus ont été acquises par John Henry Vable, décédé, de la Suburban Building and Loan Assn, par acte pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, le 21 novembre 1908, enregistré en le livre des transferts 219, folio 265.

Les propriétés ci-dessus seront offertes séparément, et en cas que la somme totale soit suffisante pour payer toutes les dettes et frais et charges l'adjudication sera valide, autrement les propriétés seront offertes et adjugées ensemble.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1910 et les frais de tous certificats doivent être assumés par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant H. L. Loomis Jr, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra prendre possession des loyers le jour de la signature de l'acte de vente.

10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Zengel, Thomas & Sathon, avocats.

12 juin—12 19 26—juil 3 10 11 12 13 14

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains dans le Septième District.

Succession de Mme Edward Rau.

No 72,489—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne (deuxième étage)—JEUDI, le 21 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement et ordre rendu et signé le 6 juin 1910, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. E, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fern (autrefois Washington), Burthe, Short et Maple, désigné par le No 17 dudit ilet et mesurant trente pieds de face à la rue Short sur cent vingt-cinq pieds de profondeur.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Burthe, Adams, Hillary et Elm (autrefois rue 3ème), désigné par le No 21 dudit ilet et mesurant trente pieds de face à la rue Hillary sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions de la vente comptant; les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Deibel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Carl C. Friedrichs, avocat.

19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet

Jeudi, le 28 juillet 1910.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 19 mai 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de George L. C. Lhote vs Lhote Lumber Manufacturing Company No 85,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriétés Foncières.

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant dix huit terrains Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 264 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet, 188 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses, forge, chambre pour bouilloire, shavings bins, réservoir pour eau avec accessoire automatique.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième district de cette ville, contenant dix huit terrains, Nos 1 à 18, inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse White et Dupré, les mesures étant telles que celles qui sont entre mètres et bornes sur cet ilet au dessus dit. Cet ilet est d'ailleurs la même grandeur que le ci dessus décrit.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds, 2 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St-Pierre, 306 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré, contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien et chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contigus au lot Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24 inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 18 formant le coin des rues Toulouse et Dupré; le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes, scies, élévateurs, machines pour faire des trous, "mash sticker", tuyaux, poulies, flèches, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes courants, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules

Cheval, mules, lourds wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc.

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cette grande installation sont en nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans un annonce, donc, il est fait allusion à tous seulement pour leurs nom propre et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Recevoir et par enquêts de Rosenfeld's Commercial, Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Cette proposition-ci est une proposition d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'engage pas un argument long et spécieux pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit conséquemment faire l'attention du capitaliste. La vente aura lieu bloc et comprendra tout ce qui se sera le jour de la vente, excepté le droit d'une go en faveur de la corporation.

La maison a maintenant des commandes à remplir. Dépendre le jugement de la cour, les CONDITIONS sont mises comme suit:

Premièrement—Que l'installation et la propriété de la Lhote Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, machines de moteur, animaux, véhicules, bois en stock à la date de la vente et propriété de toute description et caractère servant à l'exploitation des affaires, excepté le droit d'usage du nom de la corporation, comprenant tous les comptes courants dus au recevoir à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annonces, l'acq. éreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tous les contrats et d'affaires conclus par le recevoir et qui n'auront pas été terminés à la date de la vente.

Seconde—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt ci-après requis; que ladite annonce établira l'époque des termes et le lieu de la vente et contiendra une description générale de la propriété à vendre avec référence, plus amples informations détaillées aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le recevoir au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du recevoir, dix pour cent (10 0/0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du recevoir, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter sa dite enchère et de payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera encore offerte en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisième. — Si l'acquéreur manquait de faire le susdit dépôt ci-dessus, ou ce dépôt, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement criée de nouveau et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrième—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilèges et charges, excepté les taxes de 1910, qui seront assumées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du recevoir, inscrits au cours de son administration de la propriété; et les réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tous les privilèges ou liens réclamés seront rapportés au produit de la vente.

Cinquième—Quand ladite vente en sera rapportée à la cour l'avis en sera inscrit sur le livre d'ordres, pendant dix jours, et toutes les objections s'y rattachant seront inscrites dans les dix jours qui suivront celui où ledit avis aura été inséré dans le livre d'ordres, et après ledit délai, s'il n'y a rien de d'objections, lad te vente sera maintenue et confirmée sans autre ordre, et aucunes objections à ladite vente ne seront considérées ou permises après l'expiration dudit délai, excepté celles qui auraient été inscrites dans le délai venu.

Sixième—Une fois que ladite vente ici ordonnée sera terminée et confirmée l'encanteur fera, parfaitera et livrera un acte notarial de translation de propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Fred Adolph, Esq. notaire.

26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulet sont bonnes, avec demande modérée et élevée.

Chevaux de selle et de voiture	1 [illegible]	5
Bons chevaux de trait	75	125
Chevaux communs	50	1[illegible]
Mulets de ville	100	175
Bons lourds	200	[illegible]
Mulets pour habitations sucrières	140	15
Mules [illegible]	[illegible]	10

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains qui augmentent en valeur

SUR CHEMIN DE FER ELECTRIQUE A LA TERRACE GENTILLY ET EDGEWOOD.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 21 juillet 1910 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 juin 1910, de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la succession de Delphine Gravier. No 87,657, la propriété ci-après décrite à savoir:

Six certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ancien No 1385 (autrefois) et No 184 du Faubourg Franklin, borné par les rues Franklin, Painters, maintenant Dorgenois, et Law désignés sur un plan par L. Surgeoyer, le 9 mars 1826, par les numéros 1, 4, 5, 16, 23 et 24, et mesurant comme suit, à savoir—

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Painters et Magistrat maintenant rue Dorgenois) et mesurant 32 pieds de face à la rue Painters sur une profondeur et façade à la rue Magistrat (maintenant Dorgenois), de 104 pieds 10 pouces et 12 lignes. Les lots 23 et 24 sont contigus au lot No 1 et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Painters sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 4 formant le coin des rues Franklin et Magistrat (maintenant Dorgenois) et mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur et façade à la rue Magistrat (maintenant Dorgenois) de 104 pieds 10 pouces et 12 lignes. Le lot No 5 est contigu au lot No 4 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces 2 lignes entre lignes parallèles; le lot No 16 formant le coin des rues Painters et Law et mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Painters sur une profondeur et façade à la rue Law de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes.

Pour placement ou spéculation, les propriétés de ce genre sont au nombre des meilleurs placements.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1910 devant être payées par l'acquéreur ci-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant J. B. Grivaud, notaire aux frais de l'acquéreur.

19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

Freed & Co.

Successeur de Jules A. Gueringer.

No 93,531—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D.

COTTAGE SIMPLE

No 1039 rue St-Philippe,

Entre les rues Johnson et N. Prieur.

A L'ENCAN, MERCREDI, 20 JUILLET 1910 A MIDI.

PAR FREED & CO.—A. A. Freed, encanteur, à notre Bureau, 838 rue Gravier.

Le cottage contenant 7 chambres, chambre à bain et vestibule.

EN VERTU de et conformément à un ordre signé le 13 juin 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Faubourg Tremé Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 256 borné par les rues St. Philippe, Johnson Ursulines et Nord Prieur, désigné par la lettre Z sur un plan dressé par D. E. Boghers, voyer daté du 12 novembre 1897 d'après lequel plan ledit lot de terre mesure quarante pieds (40') de face à la rue St. Philippe soixante deux pieds six pouces et six lignes (62 6' 6") de profondeur et façade à la rue Johnson de la sur une ligne oblique, s'étendant vers la rue Ursuline à l'ar